



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2025

Lutte contre l'antibiorésistance : plus de 2 M€ pour financer 19 projets dans le cadre du plan Ecoantibio

A l'occasion de la Semaine mondiale de sensibilisation aux antimicrobiens, le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire publie les résultats de l'appel à projets du plan Écoantibio 3 au titre de l'année 2025.

Afin d'amplifier la dynamique de lutte engagée en santé animale contre la résistance aux antibiotiques, aux autres antimicrobiens et aux antiparasitaires, 19 nouveaux projets de recherche et d'action sont financés en 2025 à hauteur de plus de 2 millions d'euros.

Ces projets permettront d'acquérir de nouvelles connaissances et contribueront à faire évoluer les pratiques sur le terrain. L'enjeu est opérationnel autant que scientifique : consolider la prévention, documenter l'usage raisonné et proposer des leviers sur l'usage des médicaments vétérinaires, en diffusant les bonnes pratiques et les résultats issus des projets.

Les projets ont été évalués par un jury indépendant composé de membres du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), analysés par les services du ministère chargé de l'agriculture et ont fait l'objet d'un avis d'opportunité des pilotes scientifiques et techniques des actions du plan. Les candidatures distinguées se caractérisent par leur rigueur méthodologique et leur contribution aux objectifs du plan Écoantibio 3. Les projets financés présentent par ailleurs une bonne représentativité des filières, avec une attention particulière portée aux animaux de compagnie, conformément aux objectifs du plan Écoantibio 3.

L'intérêt suscité par cet appel à projets confirme l'engagement des professionnels de la santé animale et des filières pour le plan Écoantibio 3 et l'accompagnement fourni par les pilotes des actions. Avec la mobilisation de tous, il s'agit d'accroître encore la diffusion de pratiques optimisées de l'usage des antimicrobiens (antibiotiques, antifongiques, antiviraux) et des antiparasitaires pour maintenir, voire amplifier, les bons résultats observés.

Grâce aux plans Écoantibio, nous avons réussi depuis 2011 à diminuer de 48% l'exposition de nos animaux aux antibiotiques¹.

¹ Source : [Anses-ANMV, novembre 2025](#)

Les chiffres clés de l'appel à projets 2025

- **38** candidatures reçues.
- **19** lauréats retenus après sélection
- **Répartition par filière** : Animaux de compagnie : 4 projets - Filière porcine : 1 projet - Filière bovine : 2 projets - Filière équine : 3 projets - Filière ovine/caprine : 1 projet - Filière ruminants (projets transversaux) : 3 projets - Filière d'animaux de rente : 1 projet - Toutes filières (approches transversales) : 5 projets
- **Répartition par nature de projet** : 10 « recherche », 6 « action », 3 « recherche & action ».
- **Répartition par type de résistance visé** : 6 portent sur les antibiotiques, 3 sur les antimicrobiens, 1 sur les antifongiques, 9 sur les antiparasitaires.
- **Montants des subventions** : de 25 000 € à 280 000 €.
- **Durée des projets** : de 12 à 36 mois

Consulter [la liste des lauréats de l'AAP Écoantibio 3 pour l'année 2025](#).

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroi
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv